



Suspension permis administrative 6 mois

Par **liou**, le **11/04/2016** à **00:14**

Bonjour ,

Mon concubin c'est fait arrêter après un test salivaire positif aux stupéfiants. On lui a fait une prise de sang qui s'est révélée positive. Après la rétention de 72 h, il a reçu une suspension administrative de 6 mois et au cours du jour de la rétention le 25/03/2016 la gendarmerie lui a donné un RV pour enquête préliminaire le 19/04/2016 et a également immobilisé le véhicule.

Je voudrais savoir si sa suspension peut être revue à la baisse surtout que c'est la première fois ? De plus, il n'a pas reçu le résultat de la prise de sang, y a-t'il des recours possible ?

Je voudrais également savoir, car la gendarmerie après 1 semaine d'immobilisation du véhicule vient de sonner a notre porte pour nous dire que les plaques de notre véhicule ont été volées et qu'actuellement elle est toujours garée sur une place de parking et en immobilisation. Mon concubin va porter plainte dès demain pour vol et va essayer de récupérer la voiture avec une personne possédant le permis car nous nous retrouvons en pleine campagne, sans permis, et c'est très compliqué, moi même je n'ai pas le permis.

Merci d'avance de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **11/04/2016** à **10:39**

Bonjour,

Les 6 mois de suspension administrative ne sont pas aménageable, que ce soit pour besoins

familiaux ou pour besoins professionnels. La suspension judiciaire ne le sera pas non plus. Reste soit le cyclomoteur soit la voiturette sans permis.

Le taux de THC est adressé directement au Parquet à destination du tribunal correctionnel qui va traiter de cette affaire.

En ce qui concerne le vol des plaques, la plainte est indispensable puis direction la Préfecture pour demander une nouvelle immatriculation afin de supprimer, sur le fichier, son immatriculation actuelle. En effet, les plaques volées risquent de servir à la commission de délits, voire de crimes, et tous les PV "à la volée seront imputés au titulaire de la carte grise, donc votre compagnon.

Par **liou**, le **11/04/2016** à **21:50**

Merci a vous nous avons été récupérer le véhicule immobilisé ce jour avec ma sœur qui elle a son permis le gendarme ne lui a rendu sa carte grise que grâce a la présence de ma sœur je trouve bizarre qu'il ne nous est pas remis de papier et nous n'avons rien signé également est ce normal ? Nous allons déposé une plainte au plus vite contre X pour le vol de plaques lors de l'immobilisation et voir avec la préfecture ensuite Bonne soirée encore Merci